

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe CFE-CGC

Nous défendons depuis toujours une vision de la formation professionnelle qui doit assurer la sécurisation des parcours professionnels des individus. Dans le même esprit, la CFE-CGC considère que l'élévation du niveau de qualification de la population salariée française est essentielle pour sécuriser le parcours professionnel des personnes et développer la compétitivité des entreprises.

Les CQP participent donc pleinement au processus de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Notre groupe partage globalement le constat et les analyses contenus dans l'avis présenté par le rapporteur au nom de la section du travail et de l'emploi. De même il considère que les recommandations formulées sont pertinentes et réalistes. Il apportera un vote positif à cet avis.

De manière plus générale, la CFE-CGC estime indispensable compte tenu de la multiplication des textes de loi, dispositifs et nouveaux outils en matière de formation professionnelle que des efforts importants soient réalisés par les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations syndicales permettant une réelle lisibilité.

Les politiques fortes d'information, d'accompagnement et d'orientation doivent être mises en oeuvre permettant une meilleure information sur les dispositifs et les droits des salarié.e.s en particulier en matière de certificat de qualification professionnelle pour leur permettre d'être réellement acteurs de leur formation professionnelle et donc de leur avenir professionnel.

Cela est évidemment indispensable pour les publics les plus en difficultés, donc les plus éloignés du travail mais également pour les salarié.e.s de l'encadrement, les techniciens, agents de maîtrise, cadres et ingénieurs et les trois fonctions publiques que la CFE-CGC représente.